

Plan Stratégique de SAC – 2022-25 : Napperon et éléments repositionnés

Vision	Mission	Principes directeurs	
Un secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire durable renforcé par un partenariat industrie-gouvernement inclusif qui assure la santé et le bien-être des animaux d'élevage.	Santé animale Canada exerce un leadership dans la création d'un modèle de collaboration qui clarifie les rôles, les responsabilités et les obligations redditionnelles de chacun des partenaires qui mettent en œuvre une stratégie de santé animale pour le Canada, en commençant par la gestion des urgences.	<ol style="list-style-type: none"> SAC préconise les approches Une seule santé et Un seul bien-être. Ces deux concepts reconnaissent l'interdépendance essentielle entre les animaux, les humains et l'environnement, et nous croyons nous aussi en l'amélioration continue de la santé et du bien-être sur ces trois plans. SAC est un organisme de communication et d'intégrité. Ses membres sont des meneurs, des organisateurs, des facilitateurs et des collaborateurs du secteur des animaux d'élevage. SAC cerne les questions importantes pour le secteur, rassemble les acteurs pour résoudre ces questions et communique avec la communauté élargie. 	
Pilier 1: Gestion des urgences	Pilier 2 : Bien-être animal	Pilier 3 : Surveillance des maladies	Pilier 4 : Gouvernance et de fonctionnement résilient
<p><i>Orientation</i> Devenir le collaborateur et le soutien central de la gestion des urgences concernant les animaux d'élevage et les menaces émergentes.</p>	<p><i>Orientation</i> Élaborer et présenter une stratégie canadienne pour le bien-être des animaux d'élevage.</p>	<p><i>Orientation</i> Renforcer un système national de surveillance de la santé animale qui permette une détection rapide et des prévisions en cas de menaces ou de maladies préoccupantes.</p>	<p><i>Orientation</i> Construire une organisation légère et prête à l'action sur des bases organisationnelles solides.</p>
<p><i>Objectifs</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1.1 Devenir le collaborateur central qui rassemblera les groupes concernés avant, pendant et après une urgence sanitaire animale. 1.2 Clarifier les attentes et les possibilités futures pour SAC lors d'éclosions et d'urgences nouvelles et parer à d'autres enjeux. 1.3 Développer un cadre de coordination pour l'élaboration de plans de préparation et d'intervention d'urgence (fondés sur les normes internationales), y compris créer un cadre ou modèle pour les maladies animales graves émergentes. 	<p><i>Objectifs</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 2.1 Clarifier les rôles et les responsabilités du CNSAE et de SAC afin de définir un mandat clair en matière de bien-être animal. 2.2 Uphold the standard, credible approach for the development of Animal Care Assessment Programs that align with the delivery of the Codes of Practice on farms. 2.3 Soutenir le modèle du CNSAE en tant qu'approche crédible et fondée sur des données scientifiques pour l'élaboration, la révision et le maintien de Codes de pratiques pour le soin et la manipulation des animaux d'élevage. 2.4 Soutenir l'approche standard et crédible pour l'élaboration de programmes d'évaluation des soins aux animaux qui s'alignent sur la mise en œuvre des codes de pratiques dans les exploitations agricoles. 2.5 Aider les secteurs intéressés à faire reconnaître les Codes de pratiques par leurs partenaires commerciaux et intégrer les codes de pratiques dans les politiques des gouvernements provinciaux et territoriaux. 	<p><i>Objectifs</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 3.1 Élaborer un cadre national des maladies endémiques pour collecter, interpréter et diffuser uniformément les informations sur les épisodes de ces maladies à l'échelle du pays. 3.2 Faciliter et coordonner la prestation d'une surveillance nationale élargie à la demande des partenaires. 3.3 Améliorer la surveillance de la santé animale pour en faire un système de protection reconnu à l'étranger, et fiable et apprécié par les acteurs canadiens contre les menaces de maladies. 3.4 Faciliter la collaboration entre les acteurs sur l'UAM / RAM pour que le Canada réponde aux exigences du Plan d'action pancanadien pour l'UAM/RAM, dont les piliers de la surveillance, de la recherche et de l'innovation, de l'intendance et de la prévention et du contrôle des infections. 3.5 Fournir des informations et des conseils en matière de surveillance d'un point de vue national grâce à un centre d'information centralisé et à un solide réseau partagé de structures de réseaux. 	<p><i>Objectifs</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 4.1 Parachever et mettre en oeuvre des structures organisationnelles (de gouvernance et de fonctionnement) pour pouvoir passer à la phase suivante de l'organisation. 4.2 Obtenir du financement pour les projets essentiels du prochain cadre stratégique. 4.3 Renouveler le modèle financier. 4.4 Parachever les rôles et responsabilités pour clarifier les liens entre les partenaires des secteurs public et privé. 4.5 Poursuivre les activités actuelles et planifiées de Santé animale Canada et de ses divisions et projets. 4.6 Créer le Centre de formation en ligne de SAC, une ressource de renforcement des capacités pour répondre aux priorités de SAC. 4.7 Identifier et prioriser les lacunes en matière de recherche dans les piliers stratégiques.

Tableau 1 : Repositionnement des éléments du plan stratégique

Où SAC peut jouer un rôle de soutien :	Justification
Principe directeur : Un seul bien-être	Un seul bien-être devrait demeurer un principe directeur dans le travail de Santé animale Canada; toutefois, la perspective appliquée d'un point de vue opérationnel devrait compléter les autres domaines de travail de l'organisation (p. ex. les liens avec la préparation aux situations d'urgence, le soutien aux interventions d'urgence, les soins aux animaux, le bien-être des animaux, la sensibilisation à la santé mentale dans l'ensemble du secteur). Dans la mesure du possible, Santé animale Canada peut collaborer avec des groupes tels que le Centre canadien du bien-être agricole, l'Association canadienne des médecins vétérinaires et Do More Ag, et amplifier les ressources en santé mentale dans le contexte de ses piliers fondamentaux.
Pilier 1: Gestion des urgences	En novembre 2022, deux ateliers virtuels réunissant des membres et des parties prenantes ont été organisés par SAC. Ils ont permis de déterminer que son rôle devrait se concentrer avant (préparation et prévention) et après (rétablissement et atténuation) pour les trois types d'urgences : maladies, catastrophes et perturbations. Pour que SAC puisse aller au-delà d'un rôle de soutien dans le cadre d'une intervention, il faudrait que les gouvernements FPT et/ou les groupements de production lui délèguent certains pouvoirs.
Priorité no 3, points 1 et 3 : Faire avancer et mettre en œuvre des mesures de soutien à la traçabilité et à la biosécurité	La traçabilité est déjà gérée par de multiples organisations au sein du secteur canadien des animaux d'élevage et il est proposé que l'ACIA la réglemente pour de nombreuses espèces (les délais de mise en œuvre font l'objet d'une consultation). Dans le cadre de son travail, SAC peut s'associer à ces organisations pour utiliser les informations ou les politiques de traçabilité afin d'élaborer des plans de gestion des urgences, des outils d'information sur la surveillance des maladies et, éventuellement, pour soutenir les activités de protection des animaux.
Pilier 1, activité 11 : Soutenir l'avancement de la traçabilité dans l'agriculture, un pilier clé de la gestion des urgences et de la surveillance des maladies	La biosécurité est un outil essentiel pour promouvoir la santé et le bien-être des animaux, et SAC a développé de nombreux outils qui s'alignent sur l'adoption des meilleures pratiques. Là où le besoin s'en fait sentir (par exemple, chez les petits exploitants, dans les secteurs où les capacités organisationnelles sont moindres), SAC peut développer des outils de biosécurité et contribuer à leur promotion. Dans certains secteurs, ce rôle peut être moins actif (p. ex. porcs, volailles, bovins laitiers) parce qu'il existe déjà des méthodes bien établies pour transmettre des informations sur la biosécurité aux producteurs et aux partenaires de la chaîne d'approvisionnement.
Pilier 1, activité 4 : Soutenir la mise en place et le maintien d'arrangements de zonage	Tous les aspects des accords de zonage, de la négociation à la mise en œuvre, sont gérés par l'ACIA et ne relèvent donc pas de la responsabilité de SAC. SAC peut travailler dans le cadre de ses piliers pour développer des programmes qui peuvent soutenir ou répondre à un objectif spécifique (par exemple, la surveillance des maladies).
Pilier 1, activité 5 : Banque de vaccins contre la fièvre aphteuse	Dans le budget de mars 2023, des fonds ont été alloués à l'ACIA pour développer et maintenir une banque de vaccins contre la fièvre aphteuse, en collaboration avec les gouvernements des PT. SAC peut coordonner la programmation et les projets pour faciliter le développement collaboratif de la planification de la FPTI sur la façon dont les vaccins seront livrés sur le terrain, une fois que la décision de leur utilisation et la confirmation des animaux cibles ont été fournies par l'ACIA.

Là où SAC aura besoin de plus de temps :	Justification
Pilier 1, activité 10 : Analyse environnementale des ressources de biosécurité nationales présentes dans le secteur des animaux d'élevage, notamment contre les zoonoses, et des obstacles actuels à leur mise en œuvre et à leur adoption.	Comme indiqué ci-dessus, SAC ne jouera probablement pas un rôle de premier plan dans la fourniture d'outils de biosécurité pour la plupart des espèces de bétail et de volaille. Bien que précieux, ce travail nécessitera plus de ressources et de temps que ne le permet le plan stratégique actuel.
Pilier 2, activité 5 : Explorer la reconnaissance gouvernementale des programmes de soins aux animaux pour les industries intéressées.	Il s'agit d'une activité que SAC, par l'intermédiaire du CNSAE, peut entreprendre ; toutefois, l'ACIA doit clarifier la façon dont elle inclurait les programmes de protection des animaux dans son Programme de reconnaissance technique, qui se concentre sur les programmes de salubrité des aliments à la ferme. Tant que cette étape n'aura pas été franchie, le CNSAE ne sera pas en mesure d'aller de l'avant.
Priorité no 3, point 3: Cerner les lacunes à combler par la recherche dans les piliers stratégiques et en déterminer l'ordre de priorité	SAC est particulièrement bien placée pour entreprendre cette activité et la partager avec l'ensemble de ses membres afin de soutenir leurs activités de définition des priorités de recherche ; toutefois, compte tenu des ressources importantes limitées au cours de la période couverte par ce plan stratégique, il est recommandé que cette activité soit considérée comme une priorité moins importante qui sera abordée dans le prochain plan stratégique.